



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Baisse des remises sur les génériques ou le casse organisé des pharmacies

Question écrite n° 8855

Texte de la question

M. Damien Maudet interpelle M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, au sujet de la baisse des remises sur les génériques, payées par les laboratoires pharmaceutiques aux pharmacies. « On va encore perdre des officines et des collaborateurs », prévient Renaud Coiffe, vice-président de la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France en Haute-Vienne. Pour cause, l'une des principales sources de revenus des officines est la remise du prix fabricant hors taxes (PFHT) sur les génériques, accordée aux pharmacies par les laboratoires pharmaceutiques. C'est justement cette ressource financière que le Gouvernement menace de revoir à la baisse, mettant en danger le modèle économique des officines partout en France. Fixée à 40 % depuis 2014, cette marge sur les génériques est soudainement suspendue à partir du 1er juillet, par simple arrêté. L'exécutif menace désormais de l'abaisser à 20 %. Pire, après le 1er juillet, si aucun accord ou arrêté n'est publié, les remises pourraient plafonner à 2,5 % du PFHT. « Si l'État applique cette réforme, chaque officine aura environ 80 000 euros en moins de chiffre d'affaires », s'inquiète Alex Maillerbaux, pharmacien gréviste à Belfort. Et en effet, cette remise de 40 % rapportait jusque-là, en moyenne, 78 000 euros aux officines. Un chiffre qui pourrait baisser à 39 000 euros avec la remise à 20 % voulue par le Gouvernement. Dans le pire des scénarios, avec une remise à 2,5 %, les pharmacies n'auraient alors plus que 5 265 euros. Avec un tel trou dans la caisse en perspective, une baisse des effectifs est sans nul doute à prédire. Les syndicats estiment que cette décision pourrait entraîner la disparition de 20 000 postes et 800 pharmacies pourraient définitivement baisser le rideau. De quoi porter un nouveau coup au droit fondamental à l'accès aux soins. Le tout, alors même que le secteur est déjà fragile. En l'espace de dix ans, la Haute-Vienne a été confrontée à la fermeture de 15 pharmacies, il n'en reste plus que 140 sur le territoire. En France, 1 800 ont disparu entre 2012 et 2022. Après les déserts médicaux, les citoyens sont désormais menacés de déserts pharmaceutiques, résultats d'années de politiques austéritaires. Cela ne semble pas avoir servi de leçon et c'est encore dans un souci d'économies sur les comptes de l'assurance maladie qu'il souhaite désormais abaisser les marges sur les génériques, mettant en péril nos officines. C'est oublier que ces mêmes politiques austéritaires et de cadeaux aux plus grandes entreprises ont organisé l'assèchement des caisses, avec 90 milliards d'exonérations de cotisations sociales au fil des années. C'est aussi oublier le dernier projet de loi de financement de la sécurité sociale, passé contre la représentation nationale, par 49.3. Un budget qui relève le plafond à partir duquel les laboratoires pharmaceutiques reversent une part de leur chiffre d'affaires à l'assurance maladie. Plafond qui n'a eu de cesse d'être relevé par le Gouvernement, si bien que les laboratoires reversent de moins en moins d'argent à l'État. Un trou de plus dans la caisse de l'assurance maladie, nécessaire au bon fonctionnement de notre système de santé. Le Gouvernement demande désormais aux pharmacies et aux Français de compenser s'ils veulent se soigner. Si cette nouvelle décision du Gouvernement menace de fermeture nos officines, elle organise également le transfert des marges des pharmaciens vers les laboratoires pharmaceutiques. Par cette mesure, le Gouvernement fait donc une nouvelle fois un cadeau aux grands laboratoires, sur l'autel de notre santé. Il lui demande quand aura lieu la fin des cadeaux fiscaux pour la bonne santé des comptes publics et des Français.

Données clés

Auteur : [M. Damien Maudet](#)

Circonscription : Haute-Vienne (1^{re} circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8855

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [22 juillet 2025](#), page 6604